

PRÉFET DU MORBIHAN

DEMANDE DE CLASSEMENT DANS LA CATEGORIE DES BARS NOCTURNES

Cette demande devra être déposée en préfecture ou en sous préfecture, accompagnée impérativement des pièces demandées

L'exploitant du débit de boissons (enseigne) :

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Adresse du débit de boissons (si différente) :

Numéro de téléphone :

Numéro de fax :

Courriel :

Type d'établissement

Bowling, Billard...	Bar à ambiance musicale
Pub	Autre (précisez)

Surface de l'établissement dédiée à l'accueil du public : m²

Nombre de personnes autorisées simultanément (voir registre de sécurité) :

Merci de répondre aux questions ci-dessous :

Votre établissement est-il situé ? En milieu urbain En milieu rural

Votre établissement est-il doté d'un sas d'accès ? oui non

Avez-vous recours aux services d'un portier ? oui non
(Si oui, merci de préciser les horaires et le numéro de carte professionnelle)

Demande de classement :

Je soussigné, demande à bénéficier du classement de mon établissement dans la catégorie des bars nocturnes, afin de bénéficier des horaires d'ouverture correspondants définis par l'arrêté de police en vigueur, soit, jusqu'à deux heures du matin tous les jours de la semaine.

Fait à _____ le _____

Signature

**PIECES A FOURNIR A L'APPUI D'UNE DEMANDE DE CLASSEMENT DANS
LA CATEGORIE DES BARS NOCTURNES**

- Copie de l'étude d'impact des nuisances sonores prévue par les articles R571-25 à R571-31 du code de l'environnement, en double exemplaire

- Pièces justificatives attestant que la ventilation des locaux est conforme aux dispositions du titre III du règlement sanitaire départemental

- 2 exemplaires signés de la charte de bonne conduite

Adresse : place du général de Gaulle - BP 501 – 56019 Vannes Cedex
Standard : 02 97 54 84 00 **Courriel** : prefecture@morbihan.gouv.fr
Accueil du public : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30 ou sur rendez-vous
Site Internet : www.morbihan.gouv.fr